

CIG petite couronne



Faire face à la crise sanitaire

Outil d'aide à la conception d'un plan de reprise
d'activité



2020

Sommaire

Contexte	3
RETEX (Retour d'expérience).....	4
Le plan de reprise d'activité	5
Elargir le périmètre du télétravail et renforcer la sécurité	5
Identification des ressources.....	6
Identification des contraintes	7
Les scénarios d'activité, point de jonction entre ressources et contraintes.....	8
Remise en fonctionnement et accès aux locaux	10
Révision des installations techniques.....	10
Ventilation des locaux	10
Entretien des locaux.....	10
Mesures de distanciation physique.....	11
Communication	11
Communication vers les agents et les instances de dialogue social	11
Communication auprès des usagers des services	12
La gouvernance : s'appuyer sur une cellule de crise.....	13
Annexe 1 : liste des fiches pratiques transversales à venir	14
Annexe 2 : exemple de plan de reprise d'activité	15

Contexte

La France connaît actuellement une crise sanitaire sans précédent liée au Covid 19. Des mesures de confinement ont été prises par le gouvernement afin de limiter les contacts et les déplacements. L'activité se retrouve ainsi fortement réduite, il en est de même pour les effectifs. Les collectivités mettent tout en œuvre afin de garantir un service public indispensable à la population.

Un déconfinement progressif est attendu à partir du 11 mai. Cette décision résulte de l'anticipation de l'évolution de l'état sanitaire et de sa conjonction avec la situation économique et sociale. Le contexte évolue de jour en jour et les constats et les recommandations qui suivent devront être ajustées régulièrement.

La reprise des missions de service public se fera de façon graduée et induira une montée en puissance progressive des activités des collectivités. Mais le déconfinement ne signifie pas un retour à la situation antérieure à l'épidémie. Le télétravail constitue une injonction forte du plan de déconfinement, partout où il est possible. Quand le travail se fera en présentiel, les gestes barrières et la distanciation sociale resteront la règle.

Les collectivités sont confrontées à différentes questions notamment sur les activités à prioriser et sur les ressources à déployer. Toutes ces questions concernant les ressources humaines et matérielles, la peur de la reprise, tous les aspects techniques sur la remise en état des locaux ou la mise en place des nouvelles mesures font partie de la réflexion globale qui permettra l'élaboration des plans de retour d'activité (PRA).

Ce document s'efforce de procurer aux collectivités des orientations méthodologiques afin de faire le point sur le temps du confinement et de construire les conditions d'une reprise progressive en présentiel. Au cœur de l'équation se trouve la nécessité d'articuler au mieux les objectifs que les pouvoirs publics et l'autorité territoriale fixeront à l'administration, et les ressources par nature fluctuantes dont celle-ci disposera. La mise en relation des contraintes et des ressources structurera des scénarios d'activité qui pourront permettre d'objectiver la capacité à rendre différents niveaux de service.

Cette progressivité, dans un sens ou dans l'autre selon l'évolution de la situation, pourra être gérée au sein de la cellule de crise en lien étroit avec les directions opérationnelles et les acteurs de la santé au travail.

Ce premier document sera complété dans les jours qui viennent par un ensemble de fiches pratiques transversales qui viendront préciser des points relatifs aux mesures à prendre. La liste de ces fiches est reprise en annexe 1.

RETEX (Retour d'expérience)

La crise actuelle a poussé les collectivités à déployer d'urgence une nouvelle organisation resserrée autour d'activités dites essentielles : police municipale, prestations du CCAS, accueil scolaire et en crèche des enfants du personnel soignant, maintien d'un ensemble de prestations de propreté et de collecte, maintien de certaines activités administratives et continuité informatique, activités du soin, résidences personnes âgées et EHPAD, etc.

Dans toutes ces activités, les nécessités de prise en compte du risque biologique et de protection des professionnels comme des usagers dans un contexte de confinement ont nécessité de construire de nouvelles modalités de mise en œuvre du service. Le Plan de Continuité d'Activité ou PCA en a matérialisé le contenu.

Malgré cela, les prévisions initiales du PCA ont parfois dû être modifiées ou bien ajustées en fonction des réalités du terrain. C'est la raison pour laquelle il apparaît nécessaire de faire le bilan de la mise en œuvre de la continuité d'activité, et d'en tirer des enseignements afin de préparer la sortie progressive du confinement et l'éventualité d'un rebond épidémique

Les informations recueillies seront de plusieurs natures :

1. Relevé de tout ce qui a été appris, notamment en relation avec le télétravail qui s'est déployé partout où c'était possible,
2. Discontinuités dans la fourniture de moyens techniques nécessaires à l'activité,
3. Difficultés de gestion de l'absentéisme pour maintenir le service,
4. Craintes des agents mobilisés sur la capacité de l'employeur à les protéger, et sur le risque que le travail fait courir dans la sphère familiale,
5. Mise en évidence de ce qui peut être valorisé : mobilisation et solidarité des agents, transfert de tâches, formation professionnelle à distance, etc.
6. Mise en évidence d'un ensemble de difficultés, parfois historiques dans certains métiers, et qui prennent un relief particulier en raison du risque biologique qu'elles accentuent dans le contexte de crise sanitaire : contraintes bâtementaires (ventilation insuffisante, vétusté), exigüité des locaux sociaux, faiblesses structurelles du ménage, inadéquation des EPI aux activités, absence de prestations de lavage des vêtements de travail, etc.

Ce relevé pourra être construit en mobilisant chaque service et direction opérationnelle. Il s'appuiera sur les témoignages des agents ayant continué à intervenir sur le terrain et des agents en télétravail. La nature des innovations et de l'intelligence collective mobilisée pour maintenir l'activité à distance pourra aussi retenir l'attention. **Il est en effet indispensable**, conformément aux dispositions annoncées par le gouvernement, **de s'efforcer d'élargir le périmètre des activités télétravaillables même lors de la sortie de confinement progressive.**

Une fois formalisé, le retour d'expérience pourra faire l'objet d'un plan d'actions afin de renforcer la résilience de la collectivité au regard de la crise sanitaire. Dans ce contexte, comme dans celui des transformations d'envergure de l'organisation, la mise en discussion au sein des instances de dialogue social apparaît également comme un instrument essentiel de nature à faciliter la réalisation du travail et à construire les conditions de la confiance, centrale en période de crise.

Le plan de reprise d'activité

Afin de construire le plan de reprise d'activité, les enjeux sont **d'élargir le périmètre du télétravail**, de **renforcer la sécurité** à partir d'une meilleure compréhension du risque biologique et **d'articuler les ressources à disposition et les objectifs poursuivis** dans des scénarios d'activité. Ces scénarios construiront différents niveaux de déploiement du service public

Elargir le périmètre du télétravail et renforcer la sécurité

En premier lieu et afin de limiter au maximum le risque d'exposition, il convient d'appréhender globalement la portée de la crise sanitaire. Pour faire face au mieux, et conformément aux principes de prévention, les principes méthodologiques ci-dessous peuvent soutenir la réflexion :

- **Supprimer le risque d'exposition en élargissant le périmètre du télétravail** : organisation des réunions à distance, développement des téléservices pour les usagers, etc.
- **Evaluer le risque d'exposition biologique pour chacune des situations de travail devant se maintenir sur le terrain** et le risque d'exposition des agents devant les réaliser (situation au poste de travail, distance pour aller travailler, modalités de déplacement,...),
- **Favoriser la mise en œuvre de solutions permettant de réduire le risque d'exposition** :
 - o en suivant le principe des gestes barrières et de la distanciation sociale,
 - o en limitant le nombre d'agents présents dans un même lieu,
 - o en aménageant des lieux de travail de façon à limiter les interactions non essentielles et nécessaires à la réalisation du travail,
 - o en étalant les heures de présence de manière à éviter les heures de pointe dans les transports.
- **Mettre à disposition des équipements de travail et de protection appropriés au risque** et former les agents à leur utilisation et leur élimination,
- **Mettre en œuvre des modalités d'entretien et d'hygiène** permettant d'assurer la propreté des lieux et des matériels, et plus particulièrement, ceux devant être partagés. Il conviendra également d'accorder une importance particulière à l'entretien par l'employeur des tenues de travail pour les postes exposant au risque biologique par nature,
- **Adapter les conditions d'accès des usagers** : espaces d'accueil au public devant être cloisonnés, nombre de places dans l'accueil réduit, marquage au sol pour respect de la distanciation sociale.

Le télétravail constitue une orientation forte du plan de déconfinement et il s'agira pour les collectivités de voir comment en étendre le périmètre. Sur tout le reste des activités, la reprise se fera de façon graduelle, et soutenue par la mise en œuvre d'aménagements des conditions de travail.

L'identification de ces missions s'appuiera d'une part sur les orientations du gouvernement, notamment en ce qui concerne la réouverture des Etablissements Recevant du Public (ERP), dans un premier temps les écoles et les crèches, les médiathèques, les accueils administratifs, puis les installations sportives et culturelles, et d'autre part, sur un arbitrage local porté par les élus et la Direction Générale.

Identification des ressources

Afin de construire les plans de reprise d'activité, les directions opérationnelles auront à identifier les moyens dont elles disposent pour rendre le service. Il importe de chercher comme point de départ à définir les activités prioritaires, interroger les besoins de l'activité et, outre le niveau d'effectif développé ci-dessous, à comprendre quels sont les points d'appui qui permettent habituellement de rendre le service : régulations au sein du collectif de travail, coopérations, entraide. Ces ressources invisibles au premier abord sont celles qui permettent aux collectifs de faire face et dans le fonctionnement cible, il importe de s'efforcer de les laisser prospérer, là où l'inflation des protocoles sanitaires risque de les gripper.

Le nombre d'agents présents fluctue au quotidien durant la crise en fonction de différents paramètres :

- Absences pour raisons de santé : maladie ordinaire, accident de service, congés maternité, maladie professionnelle, congés longue maladie ou longue durée ou encore quatorzaine.
- Absences spécifiques en lien avec l'épisode de pandémie :
 - o Eviction du terrain des agents vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable
 - o Indisponibilité des agents sur site en fonction des contraintes de transport et de garde d'enfant
 - o Impossibilité d'aménager le poste pour assurer une protection suffisante de l'agent
- Absence pour congés.

Pour avoir une vision précise de ces éléments, les services de la collectivité en lien avec la direction des ressources humaines assurent un suivi des ressources. Afin d'anticiper au mieux les conditions de reprise, il importe donc de chercher à déterminer le niveau d'effectif qui sera mobilisable le moment venu, soit :

1. **Identifier les agents mobilisables uniquement en télétravail** : les agents qui présentent des facteurs de risque d'infection grave au Covid 19¹ demeurent en télétravail. L'évaluation médicale de ces situations pourra être réalisée sur la base de la transmission d'un avis du médecin de prévention et en l'absence de ce dernier, d'un certificat du médecin traitant de l'agent. De plus, les autorités de santé recommandent aux personnes (agents) côtoyant à leur domicile une personne à risque d'infection grave à coronavirus de respecter l'éviction sociale et de télétravailler prioritairement.
2. **l'identification des agents mobilisables en présentiel**, soit les agents qui ne présentent aucun facteur de risque d'infection grave au Covid 19. Il faudra alors identifier leurs domaines d'emploi, compétences, formation, éloignement du lieu de travail et moyens de transport à leur disposition. Cela permettra d'anticiper le niveau d'effectif et, chaque fois que c'est possible, d'envisager un redéploiement sur d'autres missions prioritaires.

L'identification des ressources mobilisables devra aussi prendre en compte la possibilité du recours aux prestataires extérieurs habituellement sollicités. Il conviendra d'adapter les modalités d'intervention de celles-ci au contexte de la crise sanitaire, ce qui pourra faire l'objet d'une actualisation du plan de prévention.

¹ Voir l'avis du 14/03/2020 du Haut Conseil en Santé Publique révisé le 31/03/2020 qui liste les personnes à risque de développer une forme grave d'infection au Covid 19.

Identification des contraintes

Pour instruire cette partie sur les contraintes, plusieurs questions pourront guider le cheminement de la collectivité : exigences réglementaires pour rendre le service, contraintes de bâti, renforcement des exigences sanitaires, etc.

Pour illustrer le propos, il est proposé de partir de l'exemple d'une école maternelle (un exemple de PRA est développé en annexe 2). D'une manière générale, les contraintes qui pèsent sur les directions opérationnelles sont multiples et l'exemple déployé ci-dessous n'est pas exhaustif. Il cherche plutôt à proposer une démarche de questionnement qu'il appartient à chacun de transposer dans son système de contraintes opérationnelles.

Avant d'examiner les contraintes propres à chaque établissement scolaire, il importe d'avoir en tête les éléments généraux qui donneront un cadre à l'action² :

1. des effectifs accueillis plafonnés à 15 enfants par une classe type de 50 m² selon les orientations gouvernementales,
2. un taux d'encadrement minimum : 1 ATSEM par classe en petite section, ½ ETP en moyenne et grande sections,
3. un niveau de présence des élèves étroitement dépendant des choix des parents de les envoyer ou non à l'école, et qui pourrait sans doute être progressivement affiné en consultant les familles ou les fédérations de parents d'élèves,
4. des exigences sanitaires rassemblées dans l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique relatif à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale³ à mettre en œuvre en population générale. Cet avis récapitule un grand nombre de mesures à prendre relativement au milieu scolaire,
5. La note sur la réouverture des écoles mise en ligne le 25 avril par le conseil scientifique sur le Covid 19 et qui doit prochainement faire l'objet d'une actualisation. Parmi les points notables, ceux qui relèvent de l'application des gestes barrière et de la distanciation sociale avec notamment :
 - a. l'adoption des sens de circulation en s'appuyant sur un marquage au sol,
 - b. le lavage des mains à l'arrivée, avant et après chaque passage aux toilettes, avant et après chaque repas, après la récréation, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, après avoir manipulé des objets potentiellement contaminés et avant de rentrer chez eux,
 - c. le matériel collectif et les jeux de contact et de ballon sont interdits,
 - d. les repas doivent être pris au maximum dans les classes pour éviter le regroupement du réfectoire,
 - e. rappeler oralement les règles au début de chaque repas : ne pas partager ses couverts, sa nourriture ou son verre d'eau.

² Se référer au « protocole sanitaire pour la réouverture des écoles maternelles et élémentaires » dont la version définitive n'est pas encore sortie au moment de l'écriture de ce document.

³ Voir pages 21 et suivantes : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=806>

La capacité d'accueil en école maternelle sera notamment dépendante :

1. de la surface de chaque classe, de leur géométrie, du mobilier déployé à l'intérieur et de l'aménagement de la classe. Il s'agira de positionner l'élève au centre d'un carré de 2 mètres de côté,
2. de la capacité à renforcer les mesures de ménage et d'entretien de la literie pour garantir leur compatibilité avec les contraintes liées au Covid 19⁴,
3. de la capacité d'organisation des services pour maintenir la distanciation sociale,
4. de la capacité des fournisseurs de repas à livrer et de la marge de manœuvre qu'on se donne pour servir plutôt des repas froids,
5. de la capacité à surveiller et à réguler l'activité des enfants sur le temps périscolaire,
6. de la viabilité technique du bâtiment et de la maintenance curative et périodique nécessaire,
7. de la capacité à rassembler les moyens techniques nécessaires : volume des stocks (produits d'entretien, alimentaire, hygiène,...),
8. de l'organisation de l'entrée et de la sortie dans le bâtiment, du réfectoire, de la cour de récréation

L'identification des contraintes développée dans ce chapitre doit donc permettre de recueillir tout ce qui vient cadrer l'activité. Dans le cas d'espèce, il s'agit de voir comment garantir tout ce qui permet l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Les scénarios d'activité, point de jonction entre ressources et contraintes

Les contraintes opérationnelles ont été listées ci-dessus. Il s'agit à présent de les articuler avec les ressources à disposition pour construire des scénarios de reprise d'activité qui tiennent un triple objectif, l'efficacité organisationnelle et la préservation de la santé des agents et des usagers. Cette réflexion sera d'abord conduite au niveau de la direction opérationnelle pour construire les plans de reprise d'activité de chaque service. La consolidation de ces plans locaux formera le plan général de la collectivité.

D'une manière générale et selon l'activité considérée, les scénarios d'activité pourront définir des niveaux de capacité à rendre le service :

1. capacité de le rendre à 50 %, 60 %, 80 %, de son niveau habituel : un service de propreté urbaine pourra par exemple décider de revoir à la baisse sa fréquence de passage pour tenir compte des profils de renouvellement de souillure pendant la crise sanitaire,
2. capacité à concentrer les ressources sur des missions prioritaires : un service espaces verts pourra par exemple se concentrer en priorité sur la préservation des plantes qui poussent dans les serres de la Ville ; un service administratif pourra recenser les tâches qui n'ont pu être que partiellement réalisées durant le confinement et établir des niveaux de priorité,
3. possibilité de renoncer à rendre un service : une ludothèque au sein d'une médiathèque pourra par exemple être fermée dans un double objectif de redéploiement des effectifs sur les autres activités et de maîtrise du risque sanitaire induit par la manipulation des jeux.

⁴ Ces contraintes sont rappelées dans cette fiche :

https://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/fiche_reflexe_-_nettoyage_et_desinfection_des_locaux_et_du_linge.pdf

Sur l'exemple de l'école maternelle, l'exercice est particulièrement délicat tant les contraintes et les ressources sont nombreuses. Dans la mesure du possible, il s'agira de définir à quel niveau chaque prestation peut fonctionner au minimum et les conditions dans lesquelles il est possible de rendre différents niveaux de service :

1. Sur le ménage, il ne sera pas possible de descendre en-dessous du « niveau d'exigence Covid 19 ». En revanche, si des classes ne sont pas ouvertes, il est envisageable de redéployer les ressources disponibles pour rendre un service complet. Il s'agira d'évaluer en-dessous de quel niveau de ressources humaines et matérielles il est impossible de descendre.
2. Sur la restauration, capacité d'accueil dans le réfectoire à établir avant de voir combien de services il est possible de rendre sur la tranche horaire impartie. Une fois les paramètres listés, les scénarios seront à construire en fonction de la nature du service rendu : sandwich, repas froid à table ou repas chaud à table.
3. Sur l'ouverture des classes, il s'agira là aussi les conditions dans lesquelles il est possible d'ouvrir des classes, les regroupements envisageables à l'échelle de l'établissement ou de plusieurs établissements
4. Sur la gestion des siestes, il s'agira là aussi de lister les contraintes afin de voir dans quelles conditions le service peut être rendu sachant qu'il sera en partie conditionné par les exigences sanitaires.
5. Si le niveau de recours à l'école excède la jauge d'admission, des critères de priorisation dans le choix des enfants ou de report sur une autre structure,

Pour que ces scénarios aient les meilleures chances de fonctionner, il est ensuite important de descendre d'un cran dans l'instruction des scénarios, avec les agents concernés. Ainsi, l'examen d'une journée type pourrait permettre de passer en revue le caractère opérationnel de ce qui a été retenu et les points critiques qui pourraient se poser. En effet, ces fonctionnements nouveaux vont nécessiter des réélaborations des gestes professionnels. Ainsi la nature du service rendu à l'utilisateur pourra avoir évolué qu'il s'agisse d'un élève, d'un patient, d'un contrevenant, d'un administré lambda, avec lequel on est en contact physique, mais plus à distance, et avec des gestes plus « cadrés ».

Remise en fonctionnement et accès aux locaux

Révision des installations techniques

La reprise des activités nécessite d'organiser en amont la remise en fonctionnement des bâtiments. Il s'agit de s'assurer du bon fonctionnement des installations incendie, électriques, sanitaires, informatiques, de chauffage et de ventilation. L'identification des contrôles périodiques des installations n'ayant pu être effectués pendant le confinement vont prendre une importance singulière à l'heure de la reprise.

Pour les installations sanitaires non utilisées depuis plusieurs semaines, il est recommandé :

- de procéder aux opérations adaptées d'entretien et de purge du réseau d'eau froide afin d'évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la durée de la fermeture,
- de mettre en œuvre les mesures prévues dans l'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire, lorsqu'un ERP a fermé ses portes pendant plusieurs semaines.

Ventilation des locaux

Une attention particulière sera portée sur l'efficacité de la ventilation des locaux. Une analyse des plans des locaux avec l'identification des installations de ventilation mécanique permettra d'identifier un risque de dispersion de l'air vicié via la ventilation mécanique. Pour la ventilation mécanique, il faudra s'assurer que le renouvellement de l'air des locaux ne se fasse pas en réinjectant dans les locaux de l'air vicié et que plusieurs personnes ne soient pas dans le même flux d'air. Par ailleurs, l'utilisation de ventilateurs individuels est à proscrire afin d'éviter cette même dispersion.

Par ailleurs, il est recommandé d'ouvrir les fenêtres extérieures deux fois 15 minutes pour augmenter la circulation de l'air dans les bureaux et autres locaux occupés pendant la journée, le matin avant l'arrivée, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Il est enfin recommandé de veiller à bien aérer les locaux notamment pendant et après les opérations de nettoyage.

Entretien des locaux

La reprise va demander une remise en état de propreté des locaux, notamment ceux qui n'ont pas été utilisés depuis plusieurs semaines. Pour les locaux restés complètement fermés pendant le confinement et non fréquentés dans les 5 derniers jours ouvrés avant la réouverture, la probabilité de persistance du COVID 19 sur des surfaces sèches est négligeable. Il est donc recommandé de réaliser un nettoyage pour une remise en propreté de tous les locaux intérieurs et des espaces extérieurs avec un protocole habituel. Aucune mesure spécifique supplémentaire de désinfection n'est nécessaire.

Suite à la reprise des activités ou si les locaux restés partiellement occupés pendant le confinement pour des activités diverses, leur entretien nécessitera la poursuite des modalités d'entretien intégrant l'utilisation de produits virucides (voir note de bas de page en page 8).

Mesures de distanciation physique

La reprise des activités sur site va demander d'appliquer strictement les gestes barrières et des règles de distanciation sociale. Un réaménagement des espaces de travail est à anticiper avant le retour des agents. Afin de respecter ces distances, les collectivités peuvent mettre en place :

1. Une révision de la capacité d'accueil du bâtiment,
2. Une séparation physique et transparente au sein des accueils publics permettant de limiter les projections et la propagation du virus dans les espaces de travail. Une protection équivalente de type plexiglas peut aussi être utilisée en cas de bureau partagé, en veillant malgré tout à ce que l'occupation n'excède pas la capacité de renouvellement de l'air,
3. Un marquage au sol rappelant la distanciation sociale dans les espaces accueillant du public,
4. Un espacement des postes de travail sur écran, soit une surface de travail minimale par opérateur sédentaire de 4 m² et un positionnement éloigné des sorties de climatisation et VMC,
5. Un espacement dans les locaux sociaux,
6. Attribution des espaces de travail et locaux sociaux par agent (chaque agent son bureau / sa chaise au réfectoire /...),
7. L'affichage des gestes barrières et des nouvelles conditions d'accueil,
8. Une formation des agents pour intégrer les nouvelles modalités de fonctionnement du site.

Pour mettre en place ces mesures de distanciation et d'aménagement des espaces de travail, les collectivités pourront s'appuyer sur les plans des bâtiments. Cela leur permettra de visualiser les différents locaux et d'y affecter les agents ou de définir les espaces à réaménager. Une réflexion sur les circulations (usagers, agents, prestataires) dans certains bâtiments pourra aussi être mise en place afin d'éviter les croisements de personnes. Si le plan d'un bâtiment n'existe pas, le plan d'évacuation pourra être utilisé.

Ces mesures seront amenées à évoluer avec les orientations sur le port des masques par les agents et usagers.

Communication

Dans ce contexte si particulier, la maîtrise de la communication en direction des agents et des administrés est essentielle.

Communication vers les agents et les instances de dialogue social

Une communication montrant la prise de conscience du risque par la collectivité ainsi que la mise en place de mesures de prévention semble essentielle pour renforcer la confiance. Elle permet aussi à la collectivité d'anticiper les craintes qui pourraient conduire des agents à faire valoir leur droit de retrait. Un recours aux moyens de communication (e-mail, téléphone, courrier, conférence en ligne) permettra de s'assurer que les informations parviennent à l'ensemble des agents de la collectivité, y compris ceux en situation de télétravail ou en d'arrêt de travail.

Le plan de reprise d'activité nécessite plus que jamais de préserver la continuité du dialogue social. L'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 décrit les modalités permettant au CHSCT ainsi qu'au CT de continuer à remplir leurs rôles. Les échanges réguliers avec les organisations syndicales permettent d'augmenter la circulation des informations dans un contexte où il peut être plus difficile de constater efficacement les situations à risque.

La communication en direction des agents est aussi l'occasion de partager avec eux les dispositifs mis en place par la collectivité pour préserver leur santé et les accompagner dans cette étape difficile.

Communication auprès des usagers des services

La communication en direction des usagers pourra notamment apporter des réponses s'agissant des modalités de réouverture des établissements recevant du public :

- Date de réouverture des services, et éléments d'explications pour les services ne pouvant rouvrir pour le moment
- Modalités physiques d'accueil : désinfection des mains avant l'accès au bâtiment, conditions d'attente, modification des horaires d'ouverture, port de masque, etc.
- Changements organisationnels dans les traitements des demandes : rendez-vous téléphoniques, dématérialisation des demandes, délais, etc.

La compréhension de ces choix par les usagers permettra d'améliorer d'autant les conditions de travail pour les agents sur le terrain.

Cette communication pourra passer par les nombreux moyens à disposition des collectivités (affichage, réseaux sociaux, site internet) afin de diminuer autant que faire se peut les déplacements inutiles de personnes au sein des établissements publics.

La gouvernance : s'appuyer sur une cellule de crise

Il est aujourd'hui bien délicat de savoir à quel horizon se fera le retour à la normale. D'ici la fabrication d'un vaccin, qui pourrait prendre plus d'un an, la crise actuelle pourrait durer, peut-être même alterner temps de confinement et temps de déconfinement. C'est la raison pour laquelle les dispositions qui figurent dans ce document constituent un canevas à adapter durant les prochains mois selon l'évolution de la situation sanitaire et des connaissances scientifiques.

Pour faire face à la masse d'informations et à la nécessité de proportionner la réponse aux situations qui seront celles des directions opérationnelles, la cellule de crise constitue une instance de première importance. Elle suit au fil de l'eau les difficultés, les agrège dans des tableaux, définit des priorités d'action et construit ainsi un outil précieux de l'administration pour éclairer les orientations qui devront être adoptées par l'autorité territoriale. Le suivi quotidien du contexte épidémique, la remontée des difficultés rencontrées dans le cadre des activités réalisées ou encore l'évolution des moyens à disposition des collectivités en constitueront le quotidien, et ce pendant plusieurs mois.

La position de la cellule de crise est telle qu'elle est fondée à demander aux directions opérationnelles les remontées d'information nécessaires. Elle constitue le point de convergence des remontées de terrain, en s'efforçant d'être ressource auprès des cadres opérationnels. Elle consulte le cas échéant des experts pour éclairer la prise de décision. Sur les questions de santé et de sécurité au travail, le conseiller de prévention et le médecin de prévention constituent des points d'appui précieux.

Parmi ses attributions, la cellule de crise pourra par exemple indiquer à quelles conditions il est possible de passer au cran supérieur de déploiement d'un scénario d'activité. En revanche, si l'évolution de la situation nécessite de passer au scénario d'activité inférieur, elle peut aider à en penser les modalités et en faciliter le déploiement. En quelque sorte, la cellule de crise constitue l'instance opérationnelle du quotidien au sein de laquelle la progressivité dans un sens ou dans l'autre est actée.

Compte tenu de sa position centrale dans le dispositif, elle pourra utilement coordonner les besoins en communication présentés dans la partie précédente.

Au regard de ses attributions, sa composition est à réfléchir par chaque collectivité pour qu'elle parvienne à constituer un outil opérationnel tout au long de la crise. De la même façon, la collectivité pourra s'interroger sur la nécessité de désigner un pilote chargé d'en assurer le bon fonctionnement.

Annexe 1 : liste des fiches pratiques transversales à venir

Afin de compléter cet outil méthodologique, des fiches pratiques sont actuellement travaillées au sein du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne. Les thèmes abordés sont repris ci-dessous (les titres sont provisoires et pourront évoluer) :

- Accueil d'usagers dans un service
- Linge et vêtements de travail
- Aération et ventilation des espaces de travail
- Gestion des fluides dans le cadre de la remise en route d'un bâtiment
- Nettoyage et désinfection des locaux, grand ménage avant réouverture
- Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux, que mettre en place dans le contexte particulier de la crise ?
- Evaluation des situations de santé en vue du travail des agents en présentiel
- La reprise d'activité : le cas particulier des espaces verts

Annexe 2 : exemple de plan de reprise d'activité

Identification des missions

Une analyse conjointe avec les services concernés, les services supports les agents et les acteurs de la santé au travail (MP, CHSCT, CP/AP, ACFI,...) permettra d'établir un PRA garantissant la protection de la santé des agents et usagers. Pour renseigner les effectifs pouvant travailler au sein des locaux, il est recommandé de procéder à une analyse sur plan de la capacité d'accueil au regard des recommandations de distanciation sociale et gestes barrières.

Cette analyse devra prendre en compte les modifications des activités, la capacité d'accueil du bâtiment, la modification des circulations et les conditions d'accès via une analyse préalable sur plan (cf logigrammes 1 et 2 de la partie 2).

Etablissement :					
Calendrier prévisionnel	Service	Activités	Ressources humaines et nature du travail	Moyens de prévention et besoins matériels	Pré-requis
/ /2020			ETP service avant crise : X ETP Capacité d'accueil des locaux : X ETP <u>Organisation de reprise</u> X ETP Télétravail X ETP Présentiel	Equipements : EPI :	<ul style="list-style-type: none"> Définition des dotations en EPI en accord avec le contexte de l'épidémie
/ /2020			ETP service avant crise : X ETP Capacité d'accueil des locaux : X ETP <u>Organisation de reprise</u> X ETP Télétravail X ETP Présentiel	Equipements : EPI :	<ul style="list-style-type: none"> Information des agents
/ /2020			ETP service avant crise : X ETP Capacité d'accueil des locaux : X ETP <u>Organisation de reprise</u> X ETP Télétravail X ETP Présentiel	Equipements : EPI :	<ul style="list-style-type: none"> Croisement avec l'annexe 3 identifiant les ressources humaines disponibles

Systeme de contraintes

Etablissement : Groupement scolaire					
Calendrier prévisionnel	Services	Activités	Ressources humaines et nature du travail	Moyens de prévention et besoins matériels	Pré-requis
22/ 04 /2020	Gardiennage	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance des locaux 	ETP service avant crise : 1 ETP Capacité d'accueil des locaux : 1 ETP <u>Organisation de reprise</u> 0 ETP Télétravail 1 ETP Présentiel	Equipements : Dispositif de protection du travailleur isolé EPI – voir fiche dotation Gardien	<ul style="list-style-type: none"> Définition des dotations en EPI et en vêtements de travail en accord avec le contexte de l'épidémie Plan de circulation sur le site
08/ 05 /2020	Entretien	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage et désinfection des locaux 	ETP service avant crise : 4 ETP Capacité d'accueil des locaux : 2 ETP <u>Organisation de reprise</u> 0 ETP Télétravail 2 ETP Présentiel	EPI – voir fiche dotation Agent d'entretien Nouveaux produits d'entretien biocide EN 14476	<ul style="list-style-type: none"> Information des agents avant leur prise de poste sur les nouvelles conditions d'activité
08/ 05 /2020	Services techniques	<ul style="list-style-type: none"> Remise en route des fluides et installations techniques 	ETP service avant crise : 4 ETP Capacité d'accueil des locaux : 2 ETP <u>Organisation de reprise</u> 0 ETP Télétravail 2 ETP Présentiel	EPI – voir fiche dotation Agent technique	<ul style="list-style-type: none"> Définition des plans de classe avec l'éducation nationale
08 / 05 / 2020	Service Logistique	<ul style="list-style-type: none"> Déplacement du mobilier et adaptation des locaux aux règles de distanciation sociale Affichage des consignes de sécurité 	ETP service avant crise : 4 ETP Capacité d'accueil des locaux : 2 ETP <u>Organisation de reprise</u> 0 ETP Télétravail 2 ETP Présentiel	Equipements : Outils d'aide à la manutention EPI – voir fiche dotation Agent technique Produits entretien du matériels et véhicule	<ul style="list-style-type: none"> Croisement avec la fiche identifiant les ressources humaines disponibles

11/ 05 /2020	Petite enfance : ATSEM	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des enfants • Entretien des locaux • Désinfection du mobilier 	ETP service avant crise : 6 ETP Capacité d'accueil des locaux : 3 ETP <u>Organisation de reprise</u> 0 ETP Télétravail 3 ETP Présentiel	EPI – voir dotation ATSEM + mise à disposition de nouvelles blouses Suivi des règles d'entretien du linge Nouveaux produits d'entretien des surfaces (tables, chaises,...) biocide EN 14476	
--------------	---------------------------	---	---	---	--

Identification des ressources humaines

F : Formation complémentaire

T : Télétravail

X : Opérationnel

Service Petite Enfance			Activités							
Matricule	Statut	Profession	Coordination	Accueil des élèves	Animations en classe	Animations périscolaire	Surveillance Repas	Préparation pédagogique	Entretien mobilier	Entretien linge
Mr A	disponible	ATSEM		X	X			T	X	X
Mme B	indisponible	ASTEM								
Mme C	disponible à partir du 5 mai	Animatrice		X		X	X	T		
Mr D	disponible sous conditions	ATSEM						T		
Mme E	disponible	Animatrice		X		X	X	T		
Mr F	disponible sous conditions	Animateur		X		X	X	T	F	F
Mme G	disponible sous conditions	ATSEM		X	X		F	T	X	X
Mr H	indisponible	ATSEM								
Mme I	disponible	Encadrante	T	X	X			T		